



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Banque de développement des petites et moyennes entreprises

Question écrite n° 50353

### Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le fonctionnement de la Banque du développement des petites et moyennes entreprises (BDPME), récemment créée dans le cadre du plan PME. La création de cette banque, issue d'un rapprochement entre les CEPME et la SOFARIS, est unanimement reconnue comme une avancée décisive par les chefs d'entreprise, qui y voient un excellent outil d'amélioration du financement des petites et moyennes entreprises. Toutefois, le montage des dossiers, qui était auparavant décidé par les autorités de l'État dans le cadre du CEPME, est aujourd'hui confié aux banques, qui examinent les demandes de prêt et apprécient si elles doivent ou non faire appel à la banque du développement des PME. Ce type de fonctionnement a pour effet de limiter l'intérêt de la BDPME qui ne reçoit pas autant de demandes d'intervention qu'elle devrait. Il serait, sans doute, plus opportun de faire intervenir l'autorité préfectorale dans l'examen initial des dossiers, afin que le système bancaire ne limite pas le rôle de la BDPME. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ferrand Jean-Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50353

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 1997, page 1751